



MAIRIE DE SERS
Tél : 05.45.24.91.10
Fax : 05.45.24.03.32
mairie.sers16@wanadoo.fr

COMPTE RENDU DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL du 03 septembre 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le 03 septembre 2024, le Conseil Municipal de cette commune dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire dans la salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Roland VEAUX, Maire.

Date de la convocation : 23 août 2024.

Présents : Mmes DUTEIL – VAUZELLE – DULAC – FANUCCI – VIGNAUD - MM VEAUX – MAHERAULT – MICHEL – RABAUD – MAGNON – ANDRIEUX – TESTEMALE – DOBY.

Absent excusé : Loïc LAFON avec pouvoir à Patrick MAGNON.

Secrétaire de séance : Jean Luc MICHEL.

ORDRE DU JOUR :

1 – DEMANDES DE SUBVENTIONS : PLACE DE LA BASCULE

Monsieur DOBY rappelle que l'aménagement du bourg était prévu sur 2 étapes.

La place de la Bascule fait partie de la 2^{ème} tranche.

Il rappelle les grandes lignes du projet qui tient compte des mesures environnementales actuelles.

Cependant, ce projet ne pourra aboutir que si différentes subventions sont obtenues.

A cet effet, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à solliciter

- Les Fonds verts
- Le Département
- Les Fonds Européens

Adopté à l'unanimité du Conseil.

2 – RESERVE INCENDIE

La création d'une réserve à Charbontières peut bénéficier d'une aide à hauteur de 5 000 € par Grand Angoulême.

Monsieur le Maire est autorisé à solliciter cette aide avec l'accord unanime du Conseil Municipal.

3 – COMMANDE GROUPEE GRAND ANGOULÊME – Centrale d'achats

L'agglomération met en place un nouveau service permettant de bénéficier de tarifs négociés.

Chaque commune est invitée à se prononcer sur l'adhésion à cette formule.

Le coût est fixé à 0,21 centimes/habitant.

Le Conseil Municipal est unanime vis-à-vis de cette proposition. Madame MOREAU sera la responsable technique pour la commune.

4 – TARIFICATION SOCIALE DE LA CANTINE

Faute d'information reçue, ce point est retiré.

5 – ADMISSION EN NON-VALEUR

Le comptable nous a fait savoir qu'une somme de 250 € n'a pu être recouvrée (location de la salle des fêtes). Il convient donc de l'admettre en non-valeur.

Accord unanime du Conseil Municipal.

6 – RECENSEMENT DE LA POPULATION

Monsieur le Maire signale que la Commune sera recensée en 2025.

A cet effet, il a pris un arrêté désignant Lionel MAHERAULT comme coordinateur titulaire et Gaëlle MOREAU suppléante.

7 – FONDATION DU PATRIMOINE

Monsieur le Maire propose que la Commune adhère à la Fondation de France, compte tenu de notre église classée monument historique.

Accord unanime du Conseil Municipal.

8 – REMBOURSEMENT DE FACTURE

Un agent communal ayant passé une visite médicale nécessaire à la conduite de véhicule, sollicite le remboursement des frais.

Accord unanime du Conseil Municipal.

9 – DEMANDE DE PARTICIPATION FINANCIÈRE

Le gérant de la boucherie sollicite la Mairie quant à une participation financière, suite au remplacement du bloc climatiseur.

Le bail commercial stipule que ce système reste à la charge du locataire.

Le Conseil Municipal ne donnera pas de suite favorable à cette demande, sachant qu'un effort a déjà été effectué avec le remplacement de la porte d'entrée.

10 – ROC DE SERS

Le Conseil Municipal ne donne pas de suite favorable à la proposition d'achat de la propriété de Madame MUDRY.

11 – QUESTIONS DIVERSES

- Monsieur le Maire propose que la plaine de jeux soit inaugurée le 19 octobre.
- Monsieur le Maire souhaite que le 8 MAI 2025 dont la responsabilité de l'organisation de la commémoration incombera à la Commune, soit particulière. Il propose de demander à l'association « Jeep Memory » d'être présente.

- Monsieur le Maire rappelle que la balade des « Oies Sauvages » aura lieu les 21 et 22 septembre à Dignac.
- Monsieur Patrick MAGNON signale la proposition de Grand Angoulême, quant à l'organisation d'une soirée le 17 octobre, associant un spectacle et une petite randonnée. Cette proposition est acceptée par le Conseil Municipal.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h.